

Tournoi Interne de Mont de Marsan 2025

Règlement Intérieur

Préambule

Le texte français constitue la version officielle de ce règlement intérieur et de ses annexes.
Dans ces Règles, les termes “joueur” et “il” doivent s’entendre tant au masculin qu’au féminin.

Dans ces règles les termes :

FFE signifie Fédération Française des Echecs

FIDE signifie Fédération Internationale Des Echecs

Article 1 Organisation	2
Article 2 Règles	2
Article 3 Tournoi	2
Article 4 Participants	3
Article 5 Divers	3

Tournoi Interne de Mont de Marsan 2025

Article 1 Organisation

L'Echiquier Montois organise **du samedi 14 Juin 2025 au Vendredi 27 juin 2025**

Le Tournoi Interne de Mont de Marsan 2025

Salle Joelle Vincens, à 40000 Mont de Marsan

L'arbitrage est assuré par M. Bernard DUBERTRAND Arbitre Fédéral Open 2.

Article 2 Règles

Les règles du jeu sont celles adoptés par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai, (Inde).
Ces règles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

2.2 Moyens de Communication

Il est interdit à un joueur d'avoir un moyen de communication dans la salle de jeux.
Les téléphones portables ne devront émettre aucun son ni lumière.
L'infraction à cette règle est sanctionnée par la perte de la partie.

2.3 Délai de Forfait

Le délai de forfait est de 30 minutes

Article 3 Tournoi

3.1 Homologation

Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs sous le numéro : **67708**
Il comptera pour le classement FIDE de juillet 2025,

3.2 Appariements

Les appariements se font au système suisse intégral en 7 rondes.
Les appariements sont effectués à partir du logiciel Papi 3.3.8.
Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence.
Le classement utilisé pour les appariements sera pour chaque joueur le classement ELO FIDE.

3.3 Cadence de jeu

Les parties se joueront en **60 minutes + 30 secondes** par coup, pour toute la partie, pour chaque joueur.

3.4 Horaires

Pointage samedi 14 juin 2025 jusqu'à 13h30
Ronde 1 samedi 14 juin 2025 à 14h00
Ronde 2 samedi 14 juin 2025 à 18h00
Ronde 3 mercredi 18 juin 2025 à 18h00
Ronde 4 samedi 21 juin 2025 à 14h00
Ronde 5 samedi 21 juin 2025 à 18h00
Ronde 6 mercredi 25 juin 2025 à 18h00
Ronde 7 vendredi 27 juin 2025 à 18h00

3.5 Classement et départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.

En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants :

Buchholz tronqué, Buchholz, Performance.

Article 4 Participants

4.1. Inscriptions

Les droits d'inscription sont de **0 € pour tous les licenciés du club.**

4.2 Comportement des joueurs

Les joueurs s'engagent à conserver, sur les lieux du tournoi et durant toute la période du tournoi, une tenue correcte.

Ils s'engagent à respecter l'arbitre, les organisateurs et les autres joueurs.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu (salle de tournoi et salle d'analyse).

Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi.

Les joueurs acceptent d'être pris en photo à tout moment de la partie.

Sortir de l'aire de jeu est soumis à autorisation de l'arbitre.

4.4. Respect du règlement

Les joueurs s'engagent à respecter ce règlement.

4.5. Liste des prix

La liste des prix officielle sera affichée avant la ronde 5.

Article 5 Divers

5.1 Photographies

Les photographies ne sont autorisées qu'avec des appareils silencieux et sans flash lumineux.

5.2 Responsabilité

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings.

L'organisateur
Echiquier Montois

l'arbitre
DUBERTRAND Bernard

